

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 18 septembre 2012

Absents excusés : Y. Billod-Laillet (procuration à JC Goy), Nadège Devillers, S Faivre (procuration à J. Breuil), C. Dauphin

Absents : Gérard Baudras, Brigitte Personeni

Salle culturelle

Marchés travaux :

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, dans le cadre des MAPA, pour l'aménagement de la salle culturelle, l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir, les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Nombre d'entr. ayant répondu à l'offre	Entreprise retenue	Montant € HT
1	Gros œuvre, démolitions	7	SNCB	77 727.00
2	Menuiserie extérieure, intérieurs bois, agencement	5	BURLA	85 842.00
3	Carrelage, faïence	4	PREVITALI	12 346.80
4	Cloisons, isolation, doublage, plafonds, peinture, revêtement muraux	6	FILIPPI	43 862.00
5	Faux plafonds	4	BOLARD	24 162.76
6	Flocage	1	BOLARD	9 210.40
7	Plomberie, sanitaire	2	MADOZ	11 709.70
8	Chauffage, ventilation	1	MADOZ	47 520.96
9	Electricité	4	GUYON VILLEMAGNE	28 851.95
10	Serrurerie, métallerie	1	LORETTI	36 622.00
11	Plateforme élévatrice PMR	3	ERMES	19 800.00

Soit un total de 397 655, 57 €, écart d'environ moins 50 000 € avec l'estimation.

Eclairage sonorisation :

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après étude de deux propositions décide de retenir l'entreprise Phoenix Diffusion pour l'aménagement de la salle culturelle (Eclairage complémentaire, Projecteur, infrastructure scénique, sonorisation) pour une somme de 18 182 €HT.

Avenant marché MO :

Un complément d'étude est demandé au maître d'œuvre pour les gradins, en effet la dalle supporte 500 kg/m², proposition de répartir le poids en multipliant les points d'appui, où utilisation du mur de refend et utilisation d'un espace pour le rangement derrière les gradins repliés.

Attente de l'expertise pour signer le marché avec l'entreprise Hugon pour une proposition de tribune télescopique pour un montant total de 44 300 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle culturelle soit un montant total avec options de 54 348.85 € HT.

Espace santé :

2 professionnels intéressés, un médecin et une psychologue, 3 cellules seraient disponibles au rez de chaussée du gîte, l'espace de santé serait desservi par l'arrière.

Par la suite, si l'achat de la maison rue des Forges est confirmé pour y installer la bibliothèque ; des locaux supplémentaires pourraient se libérer pour l'espace santé.

Les travaux sont estimés à 54 000 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches, et à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec Jonathan Sanchez et Blondeau Ingénierie.

Discussion sur le prix du loyer demandé, à fixer à la prochaine réunion du conseil municipal.

Maison 2 rue des Forges :

Rappel de la procédure de déclaration d'utilité publique et du souhait de la commune de créer une médiathèque, bibliothèque dans cette maison (étude de faisabilité en cours par l'architecte J. Sanchez).

Estimation de l'architecte : enveloppe intérieure en ossature bois, estimation des travaux à 289 000 €, la commune pourra bénéficier d'environ 60 % de subvention toutes aides confondues.

Après négociation avec Mr et Mme Bidal, le conseil municipal accepte de leur verser un dédommagement de 12 000 € pour les frais engagés sur ce bâtiment, accepte l'achat de cette maison pour 40 000 € et précise qu'il n'y sera pas fait de logements.

Désignation coupes de bois :

Reporté au prochain conseil municipal

Convention pâturage TRI :

Reporté au prochain conseil municipal, demande de renseignement concernant les parcelles concernées.

Travaux remplacement canalisation AEP :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après étude des différentes propositions pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement de la canalisation d'Alimentation en Eau Potable situé sur le pont de Quingey :

- décide de retenir le cabinet Benoît CIRESA, pour un montant définitif de rémunération de 6 460 € HT
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution et le règlement de cette mission de maîtrise d'œuvre

Micro crèche : modification règlement intérieur :

Reporté au prochain conseil municipal

Dissolution budget lotissement :

Le lotissement Champs l'Hoste III étant terminé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que le budget lotissement est dissout au 31 décembre 2010.

Informations du Maire :

- Succession Pizetti : le conseil municipal autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour l'achat de plusieurs propriétés jouxtant l'espace naturel de Moini : ZA 28 « A la Blanchotte » et ZA 73 « Aux Ansiges », destinées à créer des jardins familiaux, de vigne conservatoire et un étang.

- Possibilité pour la commune de l'achat d'une grande maison au centre de la commune, en vente dans quelques mois. Le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur l'achat de cette maison et de l'installation de logements pour personnes âgées.

Dans un premier temps le conseil municipal mandate le Maire pour contacter des opérateurs publics ou privés spécialisés dans ce domaine.

- Emplacement bus mobidoubs : il sera étudié la possibilité de créer un parking relais derrière la base de loisirs, accessible depuis la route de Lyon et de positionner l'arrêt de bus à proximité de l'entrée du parking.

Questions diverses

- Décision modificative budgétaire : transfert de crédit de l'article 2315 à l'article 2031 pour le paiement d'étude soit 6 000 €
- De K. Burgey : dans le lotissement champs l'Hoste III, un champ de maïs cache la visibilité dans un virage. Proposition d'effectuer un marquage au sol par le conseil municipal.
- De C. Gille Urvoy et P. Cart-Lamy : concernant l'entretien du parc des Carrons
- Projet éolien : le Préfet doit se prononcer en fin d'année sur la création d'une Zone de Développement de l'Eolien.
- Réunion publique sur la nouvelle tranche d'aménagement du centre bourg prévue en octobre, date à confirmer.